



Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20250227-DCM250220_016-DE
Date de l'émission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025



FICHE RECAPITULATIVE

Date :	10/02/2025
Direction :	Bâtiments et Patrimoine – Service Bâtiment et Architecture
Objet :	Lycée des Métiers du Tourisme et de l'Hôtellerie

I. Présentation

Le lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme sera implanté dans la commune de Saint-André, en synergie avec le projet de construction du campus universitaire à proximité du Parc du Colosse (ouverture du campus de 10 ha prévue à l'horizon de 2025). Ce pôle éducatif de l'Est vise à équilibrer les offres de formations supérieures de chaque microrégion de l'île, compte tenu des difficultés des déplacements et de la demande de la population.

Dans le même périmètre géographique, la collectivité vise à construire ce lycée et développer une offre de formation sous statut scolaire dans la filière stratégique économique du Tourisme local afin de répondre aux besoins de compétences professionnelles liés à l'essor de ce secteur sur tout le territoire de l'Est.

II. Structure pédagogique

Dans ce cadre, l'élaboration de la structure pédagogique du futur lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme a fait l'objet de consultations auprès des partenaires académiques (Rectorat, DAAF) et des acteurs socio-professionnels du secteur.

Suite au travail collaboratif effectué, la collectivité a été destinataire le 05 avril 2023 de la structure pédagogique validée par le Rectorat :

Voie professionnelle, 522 élèves répartis sur :

- 8 CAP
- 2 Bac Professionnels amenant à 3 spécialisations possibles
- 1 Bac Technologique
- 7 Mentions complémentaires
- 1 Mise à niveau
- 1 BTS

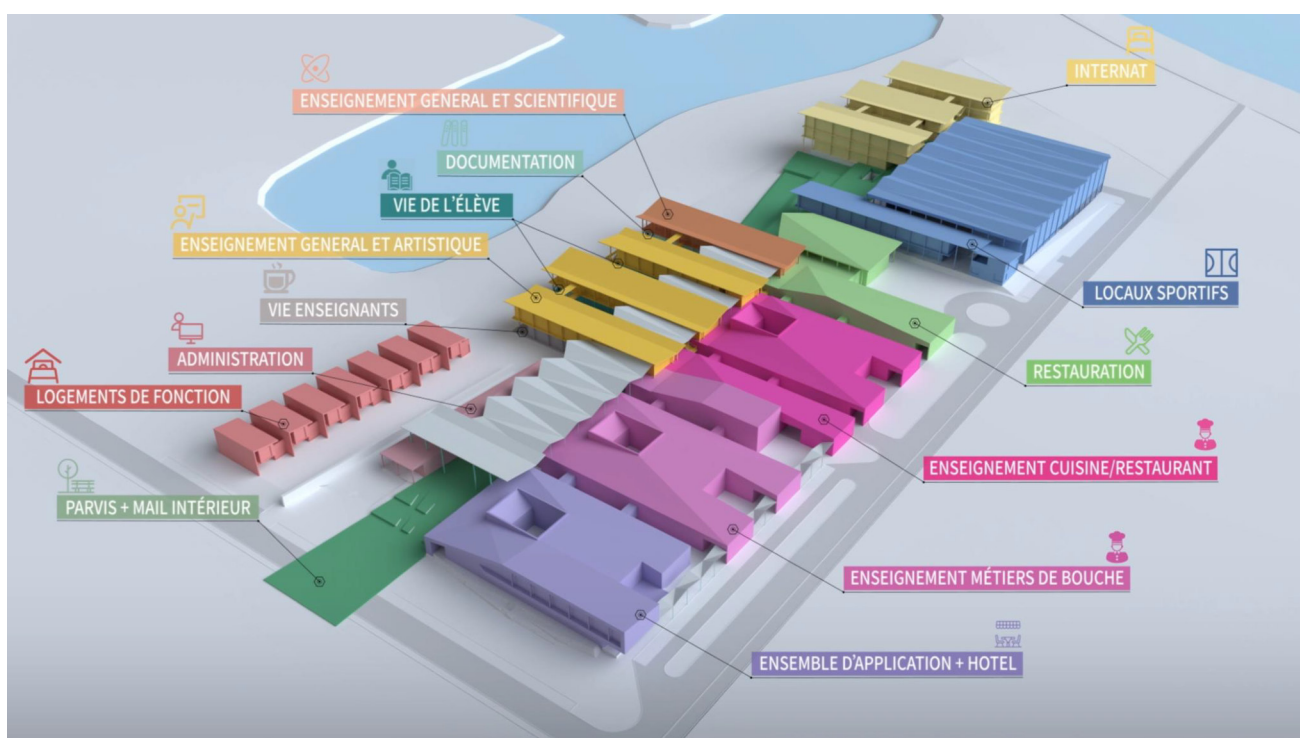
III. Contenu du programme

Le site d'implantation est localisé à proximité du Parc du Colosse et du Petit Etang. La surface utile est d'environ de 16 000 m².

Afin d'assurer les enseignements proposés et la mixité des publics, il est proposé de doter le futur lycée des métiers de l'hôtellerie et du tourisme de plateaux techniques permettant pour la plupart la mise en œuvre du versant pratique des formations :

- 14 salles banalisées
- 7 salles spécialisées (1 laboratoire de langues, 4 salles informatiques, 2 salles d'arts appliqués)
- Amphithéâtre de démonstration (Salle de 100 places)
- 1 Restaurant d'application ;
- 1 Hôtel d'application ;
- 1 Brasserie d'application ;
- 1 Salle de séminaire ;
- 1 magasin de vente ;
- 1 Internat (recrutement académique) de 204 places pré et post bac ;
- Un équipement sportif (gymnase + plateau sportif couvert) ;
- 8 logements de fonction ;

A noter que les équipements sportifs seront gérés par la mairie dans le cadre d'une convention tripartite avec la collectivité et le lycée, afin que l'équipement bénéficie à l'ensemble de la population de Saint André.



IV. Planning de l'opération

Les principales échéances du planning général de l'opération sont rappelées ci-après :

- a. Concours de maîtrise d'œuvre : Avril 2024 à Décembre 2024
- b. Études de maîtrise d'œuvre : Janvier 2025 à Novembre 2025
- c. Permis d'aménager : Mai 2025 à Aout 2025
- d. Consultation et travaux VRD préalables : Mai 2025 à avril 2026
- e. Permis de construire Juillet 2025 à janvier 2026
- f. Consultation des entreprises : Novembre 2025 à Mai 2026
- g. Travaux de construction phase 1 (Lycée + 50% de l'internat) : Juin 2026 à Juin 2028
- h. Travaux de construction phase 2 (50% de l'internat + Equipement sportifs) : Juin 2028 à Juin 2029

V. Estimation et Financement

Le coût d'opération pour la construction du lycée et des équipements sportifs est évalué à 84 000 000 d'euros toutes dépenses confondues dont un montant de 6 000 000 euros pour les équipements.

	Montants	%
Estimation globale TTC	84 000 000 €	100%
AFD	150 000 €	0.2%
UE - FEDER	15 792 205 €	18.8%
ETAT (CCT 24-27)	51 443 269 €	61.2%
Région	16 614 526 €	19.8%



Plan Lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie

Accusé de réception en préfecture
974-219740099-20250227-DCM250220_016-DE
Date de télétransmission : 27/02/2025
Date de réception préfecture : 27/02/2025





COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2025

DCM250220_016

**PROJET LYCÉE DES MÉTIERS DU TOURISME ET DE
L'HÔTELLERIE - CESSIION D'UNE PARTIE DE LA
PARCELLE COMMUNALE AB 550**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
principale de la mairie
le 24 février 2025

Que la convocation a été faite
le 14 février 2025

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présent :	25
Représentés :	5
Absents :	15
Total des votes :	30



Le Maire

Joé BEDIER

L'an deux mille vingt cinq, le vingt février le conseil municipal de
SAINT-ANDRE s'est réuni, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur
CONSTANT Jean-Paul, Madame SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN
Jean Yannick, Monsieur PAPAYA Laurent, Monsieur NAZE Gilles,
Madame MANGAR RAZEBASSIA Jimmye, Monsieur GOURAMA
Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN Jimmy, Madame VIRAPIN
KICHENIN Marie Linda, Madame SABABADY Marie Josette,
Madame GRONDIN Migline, Madame CERVEAUX Adélaïde,
Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte,
Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles,
Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie,
Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE
Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame
BENOIT Sabrina, Madame PRAUD Elodie

ETAIENT REPRESENTES :

Monsieur RAMASSAMY Laurent, Madame PAYET Catherine Anne,
Madame PERMACAONDIN Isabelle, Monsieur SAÏD Moussa,
Madame PERIANIN-CARPIN Audrey

ETAIENT ABSENTS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry,
Monsieur MAILLOT Serge René, Madame DIJOUX Sabrina,
Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie, Madame CHANE-TO Marie
Lise, Madame RAMIN Odile, Madame PAYET BEN HAMIDA
Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude, Monsieur
SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame NAUD CARPANIN Marie
Hélène, Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard,
Madame LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic,
Monsieur SINAMA Sydney

SECRETAIRE DE SEANCE :

Madame Stéphanie POINY-TOPLAN a été désignée et a accepté de
remplir cette fonction.

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

DCM250220_016 - PROJET LYCÉE DES MÉTIERS DU TOURISME ET DE L'HÔTELLERIE - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE AB 550

- *Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les communes, les départements, les régions et l'état,*
- *Vu le Code Général des collectivités territoriales,*
- *Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment les articles L.2111-1 à L.2111-3,*
- *Vu l'article 2123-7 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,*
- *Vu l'article L.1111-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,*
- *Vu la demande d'avis des domaines,*

I. CONTEXTE

La Région Réunion en partenariat avec la commune de Saint André a décidé d'implanter un lycée des métiers du tourisme et de l'hôtellerie sur le Colosse. Cet aménagement est en concordance avec la création future d'un pôle enseignement supérieur à proximité de ce site. Il vise à développer les offres de formation de la filière économique du tourisme sur le secteur Est.

Le lycée sera doté de :

- 14 salles de classe
- 7 salles spécialisées
- 1 amphithéâtre
- 1 brasserie d'application
- 1 salle de séminaire
- 1 magasin de vente
- 1 internat de 204 places
- 1 équipement sportif

Afin de concrétiser ce projet, la ville de Saint-André cédera à l'euro symbolique une partie de la parcelle communale cadastrée AB 550p (plan ci-joint).

II. CARACTERISTIQUES DU BIEN ET CONDITION DE VENTE

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques foncière du terrain :

Référence cadastrale	Superficie vendue	Zonage au PLU du 29/02/2019	Adresse	Prix
AB 550p	4,3 ha (A parfaire par un géomètre expert)	1AUt	925 chemin de Bel Ombre 97440 Saint-André	1€

- Considérant l'accord entre les parties ,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Article 1 :

- D'approuver la cession d'une partie de la parcelle communale AB 550p à la Région Réunion à l'euro symbolique ;



Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession de propriété du terrain d'assiette, ainsi que tous les documents y afférents.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme

Saint-André le 27 FEV. 2025

 Le Maire

Joé BEDIER